



DPEP2

n° 2020-2021

Affaire suivie par :

Sabine MALET

Tél : 02 62 48 11 15

Mél : dpep.secretariat@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 18 août 2021

La rectrice

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré

s/c Mesdames et Messieurs les IEN chargés des
circonscriptions du premier degré

s/c Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Additif à la note de service n° 21

Objet : Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle 2021

Réf : Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels du 22.10.20 (BO spécial n° 9 du 5.11.20) et lignes directrices de gestion académiques du 24.03.21

La présente note a pour objet de **modifier** :

- l'ancienneté moyenne des PE hors classe promus à la classe exceptionnelle au 1er septembre 2020 qui est de **2ans 11mois 21jours** (au lieu de 31ans 3mois 23jours).

- le calendrier de la campagne classe exceptionnelle 2021 comme suit :

Opérations	Date de début	Date de fin
1ère recevabilité : Vérification de l'éligibilité par la DPEP	14/06/21	23/06/21
Transmission d'un message aux enseignants " <u>éligibles</u> " au vivier 1 (via I-Prof)	24/06/21	
Transmission d'un message aux enseignants " <u>non éligibles</u> " au vivier 1 (via I-Prof)	24/06/21	
2ème recevabilité : Ouverture du serveur I-Prof pour transmission de tout document justificatif par les enseignants souhaitant compléter leur CV-Iprof suite à la déclaration d'inéligibilité	25/06/21	09/07/21
Vérification de l'éligibilité par la DPEP	12/07/21	16/08/21
Transmission d'un message aux enseignants " <u>éligibles</u> " au vivier 1 <u>après</u> <u>ré-examen</u> - (via I-Prof)	17/08/21	
Transmission d'un message aux enseignants " <u>non éligibles</u> " au vivier 1 <u>après</u> <u>ré-examen</u> - (via I-Prof)	17/08/21	
Saisie des appréciations littérales par l'IEN de circonscription (via I-Prof)	18/08/21	31/08/21

Émission des appréciations par l'IA-DAASEN - (<i>saisie sur I-Prof</i>)	01/09/21	19/09/21
<i>via I-Prof/services/TA classe exceptionnelle/consulter votre dossier-onglet synthèse</i> * Affichage de l'avis de l'IEN	01/09/21	
Étude et préparation du tableau d'avancement par la DPEP	21/09/21	28/09/21
Publication des résultats * Affichage des résultats et des avis de l'IEN et de l'IA-DAASEN (<i>via I-Prof</i>)	29/09/21	
Transmission d'un message aux enseignants "promus" à la classe exceptionnelle 2021 - (<i>message I-Prof</i>)	30/09/21	

NB : Ce calendrier vous est communiqué à titre indicatif et est susceptible d'être modifié.

Par ailleurs, le contingent alloué au département de La Réunion pour le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle 2021 est de "157" possibilités de promotions, dont "133" pour le Vivier 1 et "24" pour le Vivier 2.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Cheffe de la D.P.E.P

SIGNÉ

Valérie DECOUTY